



**SDIS  
TARN**  
Sapeurs-Pompiers

Service gestion des fonctionnaires

## **ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

Fixant la composition de la  
commission administrative paritaire  
des personnels administratifs et  
techniques de catégorie C

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS du Tarn en date du 4 juillet 2014 portant désignation des nouveaux membres représentant l'administration à la commission administrative paritaire des personnels administratifs et techniques de catégorie C du SDIS du Tarn,

VU le procès-verbal établi le 4 décembre 2014 à l'issue des élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire des personnels administratifs et techniques de catégorie C du SDIS du Tarn,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition de la Commission Administrative Paritaire des personnels administratifs et techniques de catégorie C du SDIS du Tarn, s'établit comme suit :

### Représentants de la collectivité :

#### **Titulaires**

Michel BENOIT  
Jean-Paul RAYNAUD  
Martine COURVEILLE  
Michèle VINCENT

#### **Suppléants**

Philippe GONZALEZ  
Christophe TESTAS  
Georges BOUSQUET  
Marc COUSINIE

### Représentants du personnel :

#### **Titulaires**

Virginie FERRER  
Anne-Marie ROUTABOUL  
Alain AYMERIC  
Thierry BOUREAU

#### **Suppléants**

Damien BERNADOU  
Céline BONNET  
Séverine COSTES  
Florian LOUPIAC

A Albi le :

12 DEC. 2014

Le président

Michel BENOIT

